



Indicateurs de compétences du certificateur PEB Habitations individuelles – Région de Bruxelles-Capitale

Rédigé sur base du profil de compétences fourni par le CIFFUL

03/2019

Compétences de base

Bases en construction :

- géométrie et métré, vision en 3D
- lecture de plans
- Rédiger un schéma/plan

Connaissances relatives à l'enveloppe :

- matériaux et techniques de construction (planchers, murs et toitures), en particulier les éléments en lien avec la performance énergétique du bâtiment
- transmission de la chaleur (valeur U et R)
- étanchéité à l'air
- apports solaires

Connaissances relatives au chauffage

- technologies de chauffage (local ou central), y compris pompes à chaleur et cogénérations
- pertes d'énergie et rendements (production, stockage, distribution, émission, régulation, rendement saisonnier/global)

Connaissances relatives à la ventilation

- types de systèmes
- pertes et récupération de chaleur

Connaissances relatives à la production ECS :

- technologies de production, de stockage et de distribution
- pertes de chaleur

Connaissances relatives au solaire :

- systèmes solaires thermiques
- systèmes solaires photovoltaïques

Connaissances liées à la réglementation PEB :

- la réglementation travaux PEB
- la réglementation installations techniques PEB
- bilan énergétique d'un bâtiment (gains et pertes d'énergie)
- consommation d'énergie primaire
- indicateurs de performance énergétique
- paramètres déterminant la performance

Le certificateur doit être capable de mettre en œuvre de manière rigoureuse les procédures et prescriptions décrites dans le protocole de certification (version en vigueur mise à disposition sur le site internet de Bruxelles Environnement). Ceci nécessite de maîtriser les compétences spécifiques suivantes :

Compétences spécifiques relatives au protocole

Connaître et pouvoir identifier les installations techniques et produits techniques (par exemple isolants) mentionnés dans le protocole.

Expliciter au client le but et le contenu du certificat PEB et lui communiquer efficacement les consignes visant à préparer la visite.

Collecter les preuves acceptables, vérifier leur conformité par rapport à la situation réelle et aux prescriptions du protocole et relever les données utiles (réaliser une copie de celles-ci pour archivage et faire signer par le client la liste des pièces transmises).

Pouvoir récupérer les éléments pertinents à encoder à partir des attestations chauffage PEB.

Collecter les données techniques utiles par constat visuel avec photos éventuelles à l'appui (preuves acceptables pour certaines).

Définir le nombre de certificats PEB à réaliser dans un immeuble, en fonction du nombre d'unités PEB habitation individuelle.

Définir l'unité PEB Habitation individuelle en y intégrant ou non les éventuels espaces d'affectation non résidentielle.

Identifier une unité PEB au sein d'un immeuble à l'aide du code de l'appartement.

Identifier les différents secteurs énergétiques.

Déterminer le volume protégé.

Déterminer la surface brute de plancher.

Autres compétences spécifiques

Encoder les données dans le logiciel Certibru-Res en vigueur.

Communiquer les résultats au client avant le dépôt du certificat afin de s'assurer avec lui de l'exhaustivité et de l'exactitude des données qui y figurent.

Effectuer toutes les vérifications nécessaires avant de déposer le certificat PEB.

Expliquer au client les principales recommandations figurant sur le certificat PEB, en référence au rapport d'encodage annexé à celui-ci.

Exemples de questions d'examen

Question N°1 :

Quelles sont les informations qui peuvent être retirées des documents émanant de la réglementation chauffage PEB ?

1. Technologie de la chaudière, année de fabrication de la chaudière, puissance de la chaudière, vecteur énergétique de la chaudière.
2. Le rendement de combustion mesuré, la présence d'une sonde extérieure et des informations relatives à l'isolation des conduites de distribution.
3. Des informations relatives aux installations d'eau chaude sanitaire.
4. Toutes les informations reprises ci-dessus peuvent être reprises des documents émanant de la réglementation chauffage PEB.
5. Aucune des informations reprises ci-dessus ne peut être reprise des documents émanant de la réglementation chauffage PEB.

Question N°2 :

Le certificateur est confronté à une lucarne en toiture incluse dans le volume protégé. Il doit donc définir le type de mur des faces latérales de cette lucarne. Il constate qu'elles sont couvertes d'un bardage en ardoises. Il a reçu une facture attestant que la toiture principale est isolée avec 8 cm de laine minérale posée entre les chevrons. La facture ne mentionne pas la lucarne. A quel type de mur appartiennent les faces latérales de cette lucarne ?

1. Mur de type 4 (ossature bois) + présence d'isolation inconnue + présence de lame d'air inconnue
2. Mur de type 1 (mur standard) + présence d'isolation connue + lame d'air présente
3. Mur de type 1 (mur standard) + présence d'isolation inconnue + présence de lame d'air inconnue

Les réponses aux questions se trouvent à la page suivante.

Réponses correctes :

Question 1 : Toutes les informations reprises ci-dessus peuvent être reprises des documents émanant de la réglementation chauffage PEB.

Question 2 : Mur de type 1 (mur standard) + présence d'isolation inconnue + présence de lame d'air inconnue